



INACCEPTABLE !

DANGER SUR LES PRISES EN CHARGE « ALD » (Affections Longue Durée)

NOUVELLE ATTEINTE A L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

Rien n'est encore acté, toutefois, il y a quelques jours, le Ministre de la Santé se questionnait au cours d'une allocution à l'Assemblée Nationale en ces termes : « *Les affections longue durée concernent 20 % de nos concitoyens, ça représente les deux tiers des remboursements par l'Assurance maladie et donc, il n'est pas impertinent et illogique d'interroger la pertinence de ces dispositifs* ».

C'est le propos même qui est clairement impertinent et illogique ! Car :

- **toucher aux ALD, c'est toucher à l'accès aux soins**, c'est une fois de plus renvoyer sur les complémentaires le reste à charge, et ce, sur des pathologies lourdes, chroniques, coûteuses : à l'heure où l'on nous rebat les oreilles sur "la prévention", il est inadmissible et inconcevable qu'on touche à cet accès aux soins.

- **toucher aux ALD, c'est toucher à un fondement historique de notre Assurance maladie**, qui consiste à répondre aux besoins : les maladies cardiovasculaires, les cancers, les épilepsies récalcitrantes aux médicaments, etc... ne sont pas des suppléments d'âme ou de simples rhumes, il y avait donc un sens fort pour cette possibilité de prise en charge pour cette trentaine de pathologies dites « ALD », sachant de plus que le processus d'attribution ne se fait pas simplement, c'est toute une procédure y compris avec validation du médecin conseil CPAM.

- **toucher aux ALD, c'est défaire encore un peu plus notre Modèle**, comme cela est fait de manière récurrente et encore récemment, en 2023 pour le remboursement des soins dentaires. C'est donc peu à peu remplacer la notion de mission de service public et universel de la Sécurité Sociale en se défaussant sur les Complémentaires (mutuelles et/ou assurances privées) avec ses augmentations de cotisation de plus en plus conséquentes et qui de fait, ne correspondent pas à notre projet de Sécurité Sociale intégrale.

C'est politiquement, éthiquement et économiquement INACCEPTABLE !

Quand bien même le Ministre reprend ensuite ses propos, le 8 mars, indiquant qu'il n'est pas question de toucher « *au cœur de notre pacte social* » et « *que la liste des ALD date des années 1980* », il n'empêche que le vocabulaire, utilisé dans son annonce, traduit nettement et dangereusement une volonté constante de fragiliser notre édifice de Sécurité Sociale, d'accès aux soins, en ouvrant çà et là des brèches insidieuses que nous combattons catégoriquement.

Interrogée par les mandatés CGT au Conseil de la CNAM du 7 mars, la Représentante du Ministère de la Santé, a indiqué n'avoir aucune information sur le sujet....

Montreuil, le 11 mars 2024